



# Pôlenergie

Entreprises et territoires  
des Hauts-de-France



@POLENERGIE

POLENERGIE.ORG

JUIN 2022



## L'ACTU ÉNERGÉTIQUE: «MOINS POUR PLUS !» : LA SOBRIÉTÉ À L'HONNEUR

P.2

CALENDRIER...

P.6

NOUVEAUX ADHÉRENTS...

P.6

LES APPELS À PROJETS...

P.6

## L'ACTU ÉNERGÉTIQUE



QUOTAS CO2 pour l'industrie :  
l'accélération est pour demain.

P.3

## L'ACTU DE NOS ADHÉRENTS



Décret Tertiaire : Agir aujourd'hui  
pour ne pas s'exposer aux  
amendes.

P.4



Alexis Martinez, nouveau directeur  
général d'H2V

P.5

# L'ÉDITO

## MOINS POUR PLUS !

C'est avec ce leitmotiv que la 23ème édition des Assises Européennes de la Transition Énergétique faisait étape ce mois-ci sur les bords du lac Léman. Le thème en était la sobriété : moins de quantitatif pour plus de qualitatif. Patrice Vergriete, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque a le sens de la formule : il faudra « proposer plus de plus que de moins » (<https://youtu.be/A8BcVbebdmw?t=4165>), car il n'est pas de changement de société sans entraînement de toute une population par une offre de gains nouveaux. Pour construire cette sobriété, Antonio Rodgers, Président du Grand Genève, relève le rôle crucial des aspects culturels, seuls aptes à changer profondément les comportements. Tous soulignent l'enjeu de cette transition qui ne peut s'imposer que dans le respect des libertés individuelles et de la démocratie.

Mais la notion de liberté est chose complexe à définir. Elle est par exemple pour Nietzsche une énergie vitale, instinctive qui mobilise nos forces de conquête et doit nous coûter pour l'acquiescer. Elle est aussi à l'image du contrat social de Rousseau quelque chose qu'il faut accepter de perdre en partie au profit de ceux qui nous gouvernent et qui ont pour rôle de nous assurer en retour la cohésion sociale. La question est bien de savoir jusqu'où mener cette délégation de liberté pour construire le bien commun. Chaque époque, chaque culture redéfinit sa manière de conjuguer liberté individuelle et liberté pour tous. Les jeunes générations acceptent déjà bien des manières de se priver de consommations carbonées pour préserver la planète alors que les plus anciens pestent contre les atteintes à leur libre-arbitre dès le moindre changement réglementaire...

Le débat est donc nécessaire mais l'élan vital qui mobilise nos forces et nos désirs tout autant. C'est sans doute en conjuguant ces deux dimensions que nous préserverons l'impératif démocratique de la transition énergétique et conséquemment sa réussite.

## L'ÉQUIPE

**Amélie Hennion** : Présidente

**Jean Gravellier** : Directeur

**Damien Grosseau** : Directeur de développement

**Adrien Aldeguer** : Chargé d'études

**Hélène Bécu** : Chargée d'affaires

**Grégory Desmidt** : Chargé de mission

**Sophie Dumesnil** : Chargée d'études

**Esteban Gheniou** : Chargé de mission

**Romain Domzalski** : Responsable communication

**Elisabeth Moreno** : Responsable administrative

**Responsable de rédaction** : Jean Gravellier

**Responsable de la publication** : Romain Domzalski



## L'ACTU ÉNERGÉTIQUE

### « Moins pour plus ! » : la sobriété à l'honneur

Cette année, les Assises Européennes de l'Énergie organisées par la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Grand Genève, Bordeaux Métropole et l'ADEME, se sont tenues à Genève du 31 mai au 02 juin. Cette 23ème édition a choisi l'expression « moins pour plus ! » comme thème. Derrière cette formule se cache la notion de sobriété énergétique qui a donc été à l'honneur durant ces trois jours de conférences, d'échanges et de réflexions sur la transition énergétique et l'environnement.

Garder le même niveau de vie, en polluant moins et en consommant moins de ressources... Ce sont les objectifs des collectivités, présentés par leurs équipes durant ces 3 jours. Des experts issus de divers domaines comme la psychologie, la politique internationale, la sociologie, ou encore l'économie ont également pris la parole pour aborder cette thématique.

Mais qu'est-ce que la sobriété ? Pour Yamina Saheb, économiste et docteure en énergétique, la réponse se trouve dans le troisième volet du rapport du GIEC : « La sobriété couvre toutes les mesures politiques qui permettent d'éviter au départ la demande en énergie, en matériaux, en eau, en sols, tout en offrant à tout à chacun un niveau de vie décent dans le cadre des limites planétaires ». La sobriété n'est donc pas de l'efficacité qui consiste à améliorer des procédés existants pour les rendre plus efficaces. Cette notion nous invite donc à repenser nos besoins et nos utilisations de l'énergie : on parle désormais de sobriété choisie et non d'austérité forcée. La sobriété devient une stratégie structurelle sur le long terme, qui vise le développement du territoire afin de rendre concret les changements, le tout en co-construction.

Deux types de sobriété se font jour :

- La sobriété d'usage et de comportement. L'utilisation du vélo pour ses petits déplacements au lieu de la voiture, la diminution du chauffage d'un ou deux degrés compensés par un pull, ou encore l'arrêt des appareils plutôt que leur mise en veille sont autant d'actions de consommation plus responsables et vertueuses. De plus, la mise en place de cette stratégie n'a pas de réelle barrière économique ; il s'agit principalement de réorganisation sociale qui ne nécessite pas d'investissements lourds dans de la nouvelle technologie.
- La sobriété coopérative et dimensionnelle. Ce deuxième type fait référence à des actions plus collectives pour lesquelles les pouvoirs politiques et territoriaux doivent être à l'origine des changements qu'ils souhaitent voir. Cette sobriété concerne donc essentiellement les infrastructures à mettre en place comme l'aménagement de pistes cyclables ou la diminution des lumières en ville.

La mise en œuvre de la sobriété se limite le plus souvent aux comportements individuels. La puissance publique se décharge bien souvent sur la population. De nombreuses études tendent à montrer cependant que le changement de comportement des individus ne pourra advenir qu'à la mise en œuvre conjointe tant des mesures politiques que des in-

frastructures nécessaires.

Une politique globale de sobriété est donc essentielle à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions : différentes études tendent à prouver que changer nos habitudes et adopter un mode de vie plus sobre nous permettrait de réduire nos émissions de 40% à 70% d'ici 2050.

Ce levier est donc indispensable et demande des engagements sociétaux et politiques forts. Bien évidemment, ce levier de sobriété est très inégal selon les populations et les pays : pour les plus pauvres de nos concitoyens et les pays les moins développés, la sobriété est subie et traduit un niveau de vie faible et non un comportement vertueux.

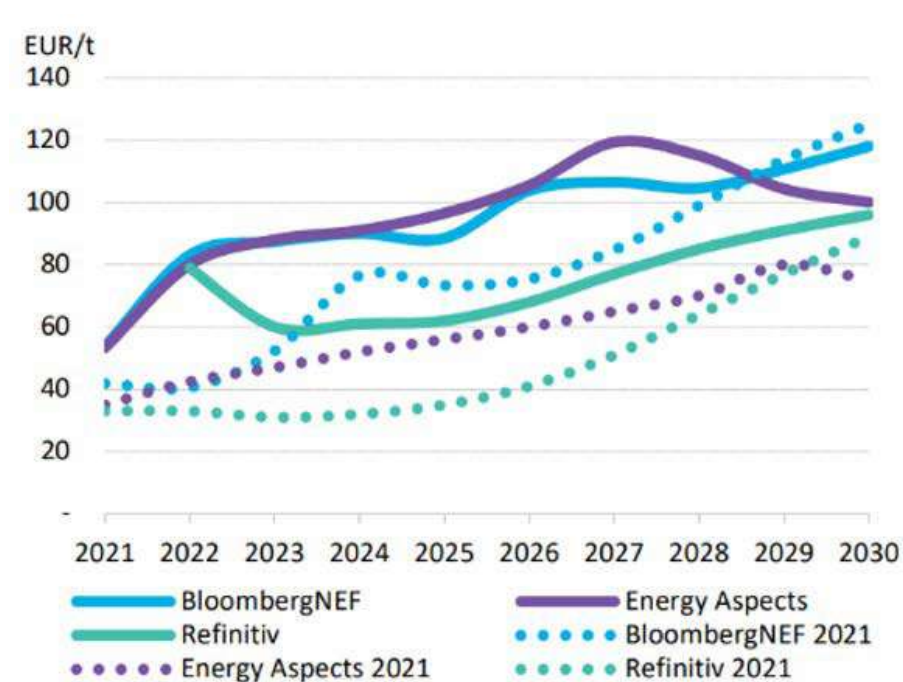


## QUOTAS CO2 pour l'industrie : l'accélération est pour demain matin !

La publication ce mois d'avril du rapport annuel d'évaluation du système d'échange des quotas d'émissions de Gaz à Effets de Serres de l'Union Européenne (UE ETS ou SEQUE UE) par la Table Ronde Européenne sur le Changement Climatique et la Transition Durable (ERCTS) est l'occasion pour revenir sur les enjeux industriels des nouvelles ambitions de la 4ème phase de développement du système d'échange des quotas.

Rappelons que c'est en 2003 que la commission européenne mettait en place, par sa directive 2003/87/CE, le système UE ETS au sein de l'Union afin de promouvoir la réduction des émissions dans un modèle économique viable. Entre 2012 et 2020, la phase 3 de développement du système a apporté des modifications du mécanisme pour éviter un niveau de prix trop bas et donc non incitatif des quotas. Les surplus de quotas accumulés ont été résorbés par des reports de mises aux enchères et par la réduction progressive du nombre de quotas gratuits.

Une réserve de stabilité du marché (MSR) a été créée pour palier les chocs de demande. Au global, le système a permis de respecter les objectifs de réduction des émissions puisque les 21 % de réduction (base 2005) ont été atteints dès 2014 et non en fin de période. Le système EU ETS



Source: BloombergNEF, Energy Aspects, Refinitiv. Note: Prices are in real 2021 € per metric ton.

couvre 41% des émissions globales de l'Union.

La phase 4 ajuste le système aux ambitions du paquet « Fit for 55 » adopté en juillet 2021, à savoir la réduction des GES de 55% d'ici 2030 (base 1990) et zéro

émission en 2050. Les industries concernées par l'EU ETS devront réduire leurs émissions non plus de 43% mais de 61% pour 2030 (base 2005). Pour atteindre cet objectif, la Commission propose une accélération à 4,2 % de la réduction annuelle des émissions (facteur de rédu-

tion linéaire : LRF) au lieu des 2,2 % par an prévus initialement, après une réduction ponctuelle du plafond global d'émissions de 117 millions de quotas équivalent à un changement de base de référence ; rappelons qu'un quota vaut une tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>. De par la réduction du plafond global d'émissions, le nombre de quotas gratuits qui protègent essentiellement les grands consommateurs d'énergie conte le risque de fuite de carbone sera également diminué.

Un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières est mis en place pour s'attaquer au risque de fuite de carbone pour un nombre ciblé de secteurs, en fixant un prix pour la teneur en carbone des produits importés dans l'UE. Le mécanisme

d'ajustement carbone aux frontières est une alternative à l'allocation de quotas à titre gratuit.

Il convient donc que les deux mesures ne se chevauchent pas. Pour garantir une transition sans heurts d'un système à l'autre, l'allocation de quotas à titre gratuit dans le cadre du SEQE de l'UE sera progressivement supprimée au fur et à mesure de l'introduction du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières dans ces secteurs.

La Commission propose en outre d'exempter la soumission de quotas pour les émissions qui sont définitivement liés chimiquement dans un produit. Cette exemption prendra place au travers d'un

mécanisme de certification de l'élimination du carbone (CRC-M) d'ici 2023 et encouragera l'élimination du CO<sub>2</sub> et le développement des technologies CCU.

La réduction des émissions CO<sub>2</sub> devient donc plus que jamais le driver majeur des industriels soumis au système EU ETS. Ces derniers iront vers les solutions éprouvées les plus rapidement implémentables. L'expérimentation et les démonstrateurs restent de mise, mais c'est avant tout l'efficacité, la mise rapide à l'échelle et le respect des calendriers qui feront la différence dans les solutions proposées. Les technologies CCU et CCUS prennent ici tout leur sens.

## L'ACTU DE NOS ADHÉRENTS



## Décret tertiaire : Agir aujourd'hui pour ne pas s'exposer aux amendes

Le décret tertiaire impose une réduction des consommations énergétiques progressive pour les bâtiments tertiaires en France. Cette nouvelle réglementation vise à économiser 60% d'énergie finale dans ces bâtiments à l'horizon 2050. Comment se conformer à la réglementation dont les premières obligations arrivent en 2022 ? Quelques éléments de réponse avec EDF.

Depuis le 1er octobre 2019, le décret tertiaire – également appelé décret rénovation tertiaire – précise les modalités d'application de la loi ÉLAN (pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique). Il vise à inciter tous les propriétaires et locataires de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m<sup>2</sup> à mettre en place des actions concrètes pour réduire significativement la consommation énergétique de leurs sites.

Quels sont les objectifs fixés par le décret tertiaire ?

L'objectif de réduction des consommations énergétiques des bâtiments est évolutif : -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050 par rapport à 2010. Pour atteindre ces objectifs, différentes actions peuvent être mises en place : améliorer la performance énergétique des bâtiments, installer des équipements performants et mettre en place des dispositifs de contrôle et gestion active de ces appareils, ou encore faire évoluer le comportement des occupants.

A partir de cette année, les propriétaires ou locataires devront communiquer avant le 30 septembre leurs consommations d'énergie pour l'année précédente sur la plateforme OPERAT mise en place par l'État.



## Comment se préparer à l'obligation ?

S'engager dès maintenant dans une démarche de pilotage de sa consommation d'énergie et d'identification des gise-

ments d'économie c'est s'assurer d'être prêt dans les temps. Objectif : mettre en place les mesures de réduction des consommations progressivement jusqu'à l'échéance et être en phase avec la régle-

mentation. Les experts du groupe EDF et ses filiales peuvent vous appuyer dans la collecte, les démarches et travaux à réaliser dans le cadre du décret tertiaire.

## Les solutions du groupe EDF

Expertise conso, outil de management énergétique clé en main pour suivre les consommations et Pilotage intelligent du bâtiment, offrant une gestion innovante et performante de la consommation énergétique du bâtiment, sont des solutions efficaces pour répondre à cette nouvelle réglementation.

Le contrat de performance énergétique de Dalkia, filiale d'EDF, permet de réaliser des travaux de rénovation énergétique, d'assurer le pilotage et la maintenance de ses équipements ou encore de piloter ses consommations d'énergie.

### Dates clés

**01/10/2019** : Entrée en vigueur du décret tertiaire

**30/09/2022** : Déclaration des bâtiments soumis sur OPERAT

**2022 à 2050** : Transmission des données de consommation sur OPERAT chaque année

**2026** : Modulations et constitution des dossiers techniques

**31/12/2030** : 1er contrôle de la bonne atteinte des objectifs

### Chiffres clés

**40 % en 2030**

L'objectif de réduction énergétique des bâtiments par rapport à l'année de référence déclarée

**1 000 m<sup>2</sup>**

La surface minimale des bâtiments concernés par le décret tertiaire

## Alexis Martinez, nouveau directeur général d'H2V



Après avoir passé 20 ans dans l'industrie chez AREVA/ALSTOM/GE en France et à l'international j'ai rejoint H2V en début d'année. H2V est une filiale du groupe industriel français Samfi, engagé depuis deux décennies en faveur de la transition énergétique notamment grâce au développement éolien et photovoltaïque. Depuis 2016, avec une certaine audace, H2V relève le défi de produire de l'hydrogène renouvelable pour remplacer le gris, décarboner l'industrie et la mobilité lourde, fortement émetteurs de CO<sub>2</sub>.

Avec l'aide précieuse de Jean-Marc Leonhardt, désormais conseiller du président, avec lequel j'avais déjà travaillé et bien sûr avec celles des équipes d'H2V, j'ai d'emblée été saisi par le formidable potentiel des projets de production massive d'hydrogène renouvelable pour les territoires.

Je suis particulièrement fier que nous ayons obtenu, c'est inédit, l'autorisation préfectorale d'exploiter (200MW) pour notre projet à Port Jérôme en Normandie. C'est le fruit d'un travail acharné et d'une concertation menée sans relâche auprès de tous les acteurs, qui nous a valu un vote à l'unanimité en Coderst.

Nous faisons le choix d'une part de produire massivement pour optimiser les coûts de production et d'autre part de développer un réseau de 200 stations-service permettant d'avitailer l'ensemble du territoire via Distry, autre filiale du groupe.

Aujourd'hui nos équipes œuvrent à la réalisation d'une dizaine de projets dans plusieurs régions de France, dont cinq particulièrement avancés. Comme celui lancé avec le Grand Port de Marseille Fos (600 MW) et bien sûr celui de Dunkerque situé à Loon-Plage dont l'enquête publique est prévue du 20 juin au 21 juillet 2022 et devrait nous permettre d'obtenir l'autorisation d'exploiter en 2023.

## CALENDRIER

**16**  
JUN 2022

**Venez échanger sur la transition et la performance énergétique**  
ENGIE Entreprises & Collectivités et CertiNergy & Solutions organise une journée sur la transition et la performance énergétique

**23**  
JUN 2022

**Atelier #11 EnergieSprong - «Concepts et solutions industrialisées»**  
Les partenaires du programme EnergieSprong en Hauts-de-France organise une table ronde sur les process et solutions industrialisées.  
Plus d'infos prochainement sur [polenergie.org](http://polenergie.org)

**30**  
JUN 2022

**Webinaire - Décret Tertiaire**  
Réalisation d'un point sur l'actualité réglementaire du Dispositif Éco Énergie Tertiaire, suivi d'un temps de réponses pour vos questions techniques et réglementaires.  
Plus d'infos prochainement sur [polenergie.org](http://polenergie.org)

**4**  
JUIL 2022

**Webinaire - Spécial Adhérents #4**  
Les adhérents de Pôlénergie auront 5min pour se présenter et mettre en avant leur(s) projet(s).  
Plus d'infos prochainement sur [polenergie.org](http://polenergie.org)

**5 AU 7**  
JUIL 2022

**Journées Hydrogène dans les territoires 2022 à Rouen**  
La 9<sup>e</sup> édition des « Journées Hydrogène dans les Territoires » du 5 au 7 juillet 2022 au Parc Expo à Rouen.  
Plus d'infos prochainement sur [jh2rouen.normandie.fr](http://jh2rouen.normandie.fr)

## NOUVEAUX ADHÉRENTS

**BRUNET**  
**ALPHA CLIMA**  
*L'offre multitechnique de proximité*

Brunet Alpha Clima, une agence de proximité située à Tourcoing pour accompagner sur les besoins en SERVICES (maintenance, dépannages 7jrs/7, 24h/24) et en TRAVAUX, dans le domaine du chauffage, ventilation, climatisation, plomberie et électricité.

**Schneider**  
**Electric**

La raison d'être de Schneider est de permettre à chacun de tirer le meilleur de son énergie et de ses ressources, afin de concilier progrès et développement durable pour tous.

## LES APPELS À PROJETS

### L'ANR lance le premier appel à projets du PEPR pour la R&D dans les technologies de l'hydrogène



L'Agence nationale de la recherche (ANR) a ouvert le 30 novembre le premier appel à projets du nouveau Programme et équipement prioritaire de recherche (PEPR) sur l'hydrogène décarboné. Ce dernier a pour vocation de soutenir des activités de R&D amont (TRL de 1 et 4) au plus haut niveau mondial, en support aux industriels de la filière et répondant aux priorités définies dans le cadre de la Stratégie nationale hydrogène. L'appel à projets cible cinq axes : l'électrolyse de l'eau à basse température, la

production d'hydrogène par photo(électro)catalyse, la combustion de l'hydrogène, le stockage de l'hydrogène en milieu liquide et sous forme d'ammoniac, et l'intégration des PEM dans des systèmes pour application au transport lourd. Cet appel est destiné à soutenir des consortiums d'équipes de recherche publique. L'aide demandée ne pourra être inférieure à 600 k€.

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 31 décembre 2022.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

# Appel à projets Européen : «Clean Hydrogen Partnership»



Le Clean Hydrogen Partnership (Alliance pour l'hydrogène propre) fournira 300,5 M€ financé par le programme Horizon Europe pour soutenir des projets qui stimulent la production d'hydrogène renouvelable, réduisent ses coûts, développent des solutions de stockage et de distribution et stimulent l'utilisation d'hydrogène bas carbone.

Clean Hydrogen et Horizon Europe proposent un soutien à l'investissement de projets hydrogène dans différents domaines de recherche et d'innovation pour tout type d'entités juridiques européennes.

L'AAP se décompose en 41 sujets qu'il est possible de scinder en 7 thématiques différentes résumées dans le document ci-dessous.

Vous souhaitez être accompagné pour compléter un dossier ou vérifier votre éligibilité à un appel à projet ?

Contactez-nous : [contact@polenergie.org](mailto:contact@polenergie.org)

Pour Participer à cet AAP, une inscription dans le registre des participants est obligatoire avant de soumettre une demande.

Cet Appel aura deux dates limites :

Le 31 mai 2022 et le 20 septembre 2022 pour des budgets respectifs de 179.5 et 121 M€

De plus amples informations sont disponible sur le portail de financement et d'appel à projet de l'union européenne « funding and tender opportunities ».

Pôlenergie se tient à votre disposition pour vous faire bénéficier de son expérience de rédaction de réponses aux AAP.

Les limites de dépôt des dossiers sont fixées au 31 mai et 20 septembre 2022.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

## Appel à projets Écosystème des véhicules lourds électriques

Aujourd'hui, le développement des ventes de véhicules lourds électrique se heurte aujourd'hui à plusieurs obstacles tel que le coût du véhicule et de l'infrastructure de rechargé malgré l'existence d'une réelle offre.

Cet Appel à Projet vise justement à soutenir le déploiement de la mobilité lourde électrique pour le transport routier de marchandises et de voyageurs. Elle s'adresse à toute entité (publique ou privée) souhaitant contribuer au déploiement de la mobilité lourde électrique par l'installation conjointe des infrastructures de recharge électrique avec le déploiement de véhicules lourds électriques

Trois dates de relève sont programmées pour le présent appel à projet avec pour date de clôture le 02 décembre 2022

La limite de dépôt des dossiers est fixée au 2 décembre 2022.

Plus d'infos, [cliquez ici](#)

**Vous souhaitez être accompagné pour compléter un dossier ou vérifier votre éligibilité à un appel à projets ?**

Contactez-nous : [contact@polenergie.org](mailto:contact@polenergie.org)



2508 route de l'Ecluse  
Trystram 59140 Dunkerque  
Tél : 03.28.61.57.15



Pour nous contacter : [contact@polenergie.org](mailto:contact@polenergie.org)